



## Compte-rendu du conseil municipal du 4 juin 2020

L'an deux mil vingt, le quatre juin à 19 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Alain Drouhin, maire.

**Présents** : Alain Drouhin, Martine Yurcek, Philippe Beaujard, Martine Ménard, Daniel Allanic, Maryse Beaujard, Eric Terrien, Sylvie Grégoire, Frank Garçonat, Catherine Diez De Theran, Pascal Meunier, Claudine Lemitre, Yves Madoré.

Absents excusés : Virginie Lalinec, Thierry Gaudriault.

2 pouvoirs : Virginie Lalinec à Philippe Beaujard, Thierry Gaudriault à Alain Drouhin.

### **I. Procès-verbal de la séance du conseil du 26 mai 2020**

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 mai 2020 est approuvé.

### **II. Désignation du secrétaire de séance**

Eric Terrien est désigné secrétaire de séance.

### **III. Election des délégués dans les syndicats de communes**

#### **Syndicat Départemental des Energies de l'Yonne (SDEY)**

Le maire informe le conseil municipal qu'un titulaire et un suppléant doivent être désignés comme délégués au Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne (S.D.E.Y)

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de désigner comme titulaire Daniel ALLANIC
- de désigner comme suppléant Frank GARCONNAT

#### **Fédération des Eaux de Puisaye-Forterre (FEPF)**

Considérant qu'il convient dès lors de procéder à la désignation des deux délégués titulaires et des deux délégués suppléants qui représenteront la commune au sein du comité de secteur Ouest dont elle dépend.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Désigne Daniel ALLANIC et Frank GARCONNAT délégués communaux titulaires élus au sein du comité de secteur de Ouest.
- Désigne Alain DROUHIN et Philippe BEAUJARD, délégués communaux suppléants au sein du comité de secteur Ouest.

## **EPAGE du Loing - Comité de bassin des sources du Loing**

Depuis le 1er janvier 2019 l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) du Bassin du Loing a pris le relais des Syndicats de rivières ou des Communautés de Communes afin d'assurer la gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) sur l'ensemble de l'unité hydrographique du Loing.

A ce titre, elle est sollicitée pour désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant qui représenteront la commune dans cette instance.

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne :

- Philippe BEAUJARD en qualité de titulaire
- Frank GARCONNAT en qualité de suppléant.

### **IV. Désignation des délégués dans les organismes extérieurs**

#### **Centre National de l'Action Sociale (CNAS)**

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Sylvie GREGOIRE en qualité de délégué élu au CNAS.

#### **Territoires numériques Bourgogne Franche Comté (TERNUM BFC)**

Vu la convention constitutive du GIP e-bourgogne,

Considérant qu'il y a lieu de désigner les délégués de la commune appelés à siéger à cette assemblée à raison d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant,

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de désigner :

- Philippe BEAUJARD, délégué titulaire
- Alain DROUHIN, délégué suppléant.

#### **Société Coopérative d'Intérêt Collectif SCIC)**

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Virginie LALINEC pour représenter la commune au sein du conseil d'administration de la SCIC.

### **V. Autres désignations**

#### **CCAS**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de fixer à quatre le nombre de membres élus du conseil d'administration du CCAS issus du conseil municipal,
- de fixer par voie de conséquence à quatre le nombre de membres qui seront nommés par le maire,
- de prendre acte de l'élection au conseil d'administration du CCAS des quatre conseillers municipaux suivants :

- Martine YURCEK,
- Maryse BEAUJARD,
- Sylvie GREGOIRE,
- Pascal MEUNIER.

## **Commission de contrôle et de révision des listes électorales**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne pour la commission de contrôle et de révision des listes électorales les membres suivants :

- Frank Garçonat,
- Martine Ménard,
- Sylvie Grégoire,
- Pascal Meunier,
- Yves Madoré.

### **VI. Affaires financières**

#### **Vote d'une subvention à l'association « les 6 points solidaires »**

Considérant la demande subvention de fonctionnement sollicitée pour un montant de 500 € afin de compléter l'aide de la région Bourgogne Franche Comté obtenue dans le cadre du fonds de développement associatif,

Le conseil municipal, à l'unanimité décide d'attribuer une subvention de 500 € pour l'année 2020 à l'association « 6 points solidaires ».

#### **Vote des taux 2020**

Considérant l'absence de pouvoir de taux sur la taxe d'habitation due à la réforme gouvernementale et le gel du taux de la taxe d'habitation à hauteur de celui appliqué en 2019 (8.47 %)

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir et de voter les taux suivants pour l'année 2020 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 17.06 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 35.50 %

#### **Demandes de subventions pour l'acquisition d'un véhicule électrique**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accepter l'acquisition du véhicule électrique de marque KIA proposé par la commission des finances pour la somme de 27 750 € HT et d'approuver le plan de financement du projet suivant :

<b>Plan de financement du projet</b>		
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	<b>Montants HT</b>	
<b>Acquisition d'un véhicule électrique</b>	<b>27 750,00 €</b>	
<b>Financements demandés</b>		<b>Taux</b>
Conseil Régional - Contrat de territoire	5 000,00 €	18,02 %
SDEY	3 000 €	10.81 %
Subvention FEADER - LEADER	5 498,20 €	19,81 %
Autofinancement de la commune	14 251,80 €	51,36 %

## **Répartition du solde de trésorerie du syndicat des transports de Toucy**

**Le conseil municipal, à l'unanimité** accepte la proposition du syndicat et approuve le versement du solde de trésorerie de la section de fonctionnement du compte administratif 2019 dudit syndicat pour la somme de 98.38 € à la commune de Toucy.

Entrée en séance de Monsieur Thierry GAUDRIAULT, conseiller municipal.

## **VII. Personnel communal**

### **Prime exceptionnelle**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer la prime exceptionnelle prévue par le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 en raison de la mobilisation ainsi que du surcroît significatif de travail tant en présentiel qu'en télétravail des agents de la collectivité qui ont ainsi permis, tout au long de la période de confinement, d'assurer la continuité des services publics lors de l'état d'urgence et l'épidémie de Covid-19.

### **Créations de deux postes pour besoin ponctuel**

Considérant qu'il est nécessaire de recruter deux agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement ponctuel, exceptionnel et temporaire d'activité liée au nettoyage des rues de la ville ;

Le conseil municipal à l'unanimité décide - la création à compter du 8 juin 2020 de deux emplois non permanents dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

Ces emplois non permanents seront occupés par deux agents contractuels recrutés en contrats à durée déterminée pour une durée de trois mois susceptibles d'être renouvelés une fois pour la même durée par la collectivité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.